

RAPPORT ANNUEL 2012-2013



Ordre des géologues
du Québec

SOMMAIRE

page

i	Lettres de présentation
1	Message du Président
3	Analyse du Directeur général
4	Conseil d'administration
4	Constitution et réunions
5	Décisions
6	Résolutions
9	Activités des comités et autres instances
9	Bureau du Syndic
10	Surveillance de l'exercice illégal
10	Comité de révision
10	Conseil de discipline
10	Conseil d'arbitrage
11	Comité d'inspection professionnelle
11	Comité des normes d'admission
12	Comité des examinateurs
12	Comité d'audit
13	Fonds d'indemnisation
13	Assurances responsabilité professionnelle
13	Formation continue
14	Comités ad hoc
	Évaluation du nouveau programme UQAM
	Examen professionnel
16	Dossiers particuliers
16	Mobilité professionnelle
17	Projet compétences
18	Renseignements généraux
Annexe	Rapport d'audit

COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 3C6

téléphone : 514 278-6220
sans frais : 1-888-377-7708
courriel : info@ogq.qc.ca
Internet : <http://www.ogq.qc.ca>

**LETTRES
DE
PRÉSENTATION**

Québec, 4 octobre 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre responsable de l'appli-
cation des lois professionnelles,

Bertrand St-Arnaud

Montréal, 4 octobre 2013

Monsieur Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice responsable de l'application des lois profession-
nelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considéra-
tion très distinguée.

Le président,

Robert Wares, géo.

Montréal, 4 octobre 2013

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Robert Wares, géo.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers collègues,

Dans le cadre de ce douzième rapport annuel de l'Ordre il me fait grand plaisir de m'adresser à vous à titre de président. Je poursuis avec détermination mon cinquième mandat annuel comme président du Conseil d'administration.

Ce rapport fait état des réalisations de l'Ordre au cours de l'exercice 2012-2013, et je vous présente les orientations et objectifs principaux pour l'exercice 2013-2014.

Faits saillants 2012-2013

Loi sur les géologues

Hors la réalisation de son mandat, l'objectif le plus important de l'Ordre depuis trois ans a été la modification de la *Loi sur les géologues* afin d'élargir le champ réservé de l'exercice de la géologie pour y inclure toutes les activités où la santé et la sécurité du public québécois peuvent être affectées, soit :

- l'alimentation en eau souterraine,
- la protection de l'environnement et la gestion de la contamination des terrains,
- l'aménagement et la gestion des risques naturels.

Durant l'exercice, ces efforts ont abouti au dépôt du projet de loi 77 qui est mort au feuillet en septembre 2012.

Réglementation

D'importants règlements ont été adoptés durant l'exercice, en particulier des règlements affectant la pratique privée et l'exercice en société, soit le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis*, le *Règlement sur l'exercice en société de la profession de géologue* et la modernisation du *Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux et sur la cessation d'exercice*. En outre, le Conseil a continué l'étude du projet de *règlement sur les conditions de délivrance d'un permis* en vue de préciser l'encadrement des diplômés (stagiaires) durant leur période d'apprentissage suite aux études.

Interventions publiques dans les débats sur les ressources du sous-sol

Au cours de l'exercice, l'Ordre des géologues a été saisi des débats concernant les ressources minérales. Le dossier de la modification de la *Loi sur les mines* a continué de retenir l'attention jusqu'au dépôt du projet de *Loi 43* visant à modifier la *Loi sur les mines* après la fin de l'exercice en mai 2013. Ce projet aura un impact majeur sur le domaine de l'exploration et de l'exploitation minérale au Québec. L'Ordre a déposé un mémoire à la commission parlementaire cet été mais sans être invité à le présenter en commission. Depuis 2010, les interventions de l'Ordre dans ce dossier visent à faire prendre conscience aux élus des difficultés d'application et des incohérences des mesures proposées dans les projets de loi successifs. L'intervention de l'Ordre concernant les initiatives successives de modifier la *loi sur les mines* maintient que malgré l'intention louable de favoriser le développement des ressources en concertation avec les populations concernées, les mesures proposées présentent de forts risques de sonner le glas du développement minier au Québec.

Ces dossiers combinés à divers événements récents ont fait comprendre aux géologues que le développement des ressources naturelles du Québec est

soumis à de fortes pressions opposées à toute forme de développement. L'Ordre est convaincu de la nécessité de faire le développement en harmonie avec les populations concernées et en minimisant les impacts.

Par contre, il est clair que les géologues devront participer plus activement au débat public pour apporter un juste éclairage sur des questions trop souvent déformées sur la place publique.

CCGP

Au printemps dernier, l'Ordre a réévalué sa participation au sein du Conseil canadien des géoscientifiques professionnels (CCGP). Ainsi, le Conseil d'administration de l'Ordre et plusieurs membres questionnent la participation de l'Ordre au CCGP compte tenu des coûts en temps et en argent et des bénéfices douteux. Le CCGP demeure la seule association nationale d'ordres de géologues au Canada qui permet de regrouper de ce fait un ensemble de ressources et de compétences au potentiel intéressant. Malheureusement, les problèmes de gouvernance rendent le CCGP inefficace avec peu de réalisations concrètes en plus de 10 ans d'existence. Notre participation au CCGP demeure en question en 2014 avec possibilité d'un retrait futur si des améliorations substantielles ne se matérialisent pas.

Objectifs 2013-2014

La modification de la *Loi sur les géologues* afin d'encadrer l'exercice en environnement, aménagement et hydrogéologie demeure un objectif fondamental et stratégique prioritaire pour l'Ordre. La prochaine étape dans le processus devrait être l'adoption du projet de loi 49 avant la fin 2013.

Le projet de loi omnibus (projet de loi 49) modifiant cinq lois professionnelles dans le secteur des sciences appliquées, qui comprend la réforme de la *loi sur les géologues*, a été déposé à l'Assemblée nationale par le Ministre St-Arnaud et adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 12 juin 2013. Nonobstant des élections possibles avant la fin 2013, le projet devrait voir son adoption finale cet automne. Je souligne encore une fois que cette réforme est cruciale à notre profession car elle élargira le champ réservé de pratique de la géologie au-delà du secteur des ressources naturelles et permettra d'amener sous le Code des professions, pour la protection du public, les personnes œuvrant en environnement, en aménagement et en hydrogéologie.

Trois objectifs importants durant le prochain exercice seront:

- la mise en place d'un référentiel des compétences en vue d'actualiser les normes d'admission et les outils d'évaluation des postulants au permis;
- la mise en place d'un encadrement satisfaisant des stagiaires;
- la valorisation de notre profession auprès du public.

Enfin, je remercie les membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail lors du dernier exercice et je me joins à mes collègues du Conseil pour remercier chaleureusement les membres des comités de leur appui et dévouement. Je suis fier d'avoir le privilège de représenter l'Ordre et ses valeurs en tant que président et membre du Conseil d'administration.

Robert Wares, géo.

Président

ANALYSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Constats

Après douze ans d'existence, l'Ordre des géologues du Québec achève la mise en place de sa réglementation avec les efforts additionnels consentis par l'Office des professions depuis deux ans. Nous espérons de plus que la Loi sur les géologues sera bientôt libérée de son emphase sur les valeurs mobilières liées aux ressources minérales pour viser la protection du public dans toute question requérant l'intervention professionnelle d'un géologue. La croissance des effectifs de l'Ordre se maintient avec des pauses liées à la conjoncture. Il est espéré que l'ensemble des praticiens de la géologie au Québec auront bientôt intégré l'Ordre des géologues.

L'Ordre consacre des ressources importantes au contrôle de l'exercice et le présent rapport annuel permet de constater que le bureau du syndic traite effectivement les plaintes du public et que l'Ordre discipline les membres en conséquence. De plus, l'Ordre développe une offre de formation continue pour ses membres tout en surveillant l'exercice des membres par l'inspection professionnelle.

Si la Loi sur les géologues est effectivement modifiée bientôt tel qu'annoncé par le ministre responsable des lois professionnelles en décembre 2012, le Conseil d'administration pourra se tourner vers les nouveaux défis. Les défis à relever dans le futur se résument en l'accomplissement effectif de la mission de l'Ordre. Un tel objectif n'est pas statique et requiert une amélioration constante des moyens utilisés pour accomplir cette mission.

Pour ce faire, l'Ordre devra disposer des ressources nécessaires ce qui implique des revenus adéquats provenant principalement des cotisations ainsi qu'une participation suffisante des membres dans les divers comités nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Ordre. Les besoins financiers sont relativement faciles à cerner et à combler malgré l'inconfort associé à des cotisations élevées. La participation des membres aux activités de l'Ordre représente un défi important en raison de multiples facteurs sociaux-économiques : les charges de travail continuent d'augmenter et les entreprises laissent moins de latitude à leur personnel pour des activités « non-productives » alors que les valeurs de notre société semblent évoluer vers un individualisme plus poussé.

Défis futurs

En présumant que les ressources nécessaires seront assurées, l'Ordre des géologues du Québec aura à relever deux grands défis qui existent aussi chez les autres professions :

- À moyen terme, il faut effectivement développer divers outils et normes pour encadrer de façon plus explicite à l'exercice de la géologie. En parallèle, il serait souhaitable d'instaurer une culture professionnelle commune chez tous les géologues et faire partager par le public une vision de cette culture professionnelle.
- À plus long terme, l'Ordre des géologues devra faire face aux changements dans les technologies, les organisations et les besoins du public afin de maintenir un exercice professionnel de la géologie qui demeure pertinent tout en offrant des services professionnels en géologie de grande qualité.

Alain Liard, géo.
Directeur général et Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la clôture des mises en candidatures le 1^{er} avril, le nombre de candidatures conformes égalait le nombre de postes à combler. Les candidats aux postes d'administrateurs ont donc été déclarés élus par acclamation sans scrutin.

Conformément au *Règlement sur les affaires internes de l'Ordre*, les nouveaux administrateurs entrent en fonction et élisent le président lors de la première réunion du Conseil d'administration suivant la clôture du scrutin le 1^{er} mai.

M. Robert Wares a ainsi été élu président par les administrateurs lors de la réunion du 15 mai, 2012.

MEMBRES JUSQU'AU 30 AVRIL 2012

Robert P. Wares, géo., président
Louis Bernier, géo.
Jean-Louis Caty, géo.
Jean Demers, géo.
Dyane Duquette, géo.
Tony Hawkes, géo.
Anne Pouliot, administratrice nommée
Claude Gauvin, administrateur nommé

MEMBRES APRÈS LE 1 MAI 2012

Robert P. Wares, géo., président
Louis Bernier, géo.
Jean-Louis Caty, géo.
Jean Demers, géo.
Dyane Duquette, géo.
Tony Hawkes, géo.
Anne Pouliot, administratrice nommée
Claude Gauvin, administrateur nommé

CALENDRIER

RÉUNIONS

Durant cet exercice, le Conseil d'administration a tenu onze réunions régulières et trois réunions extraordinaires. À chaque séance régulière, outre toute question à l'ordre du jour, le Conseil d'administration traite les demandes de permis et reçoit les rapports d'activité des comités de l'Ordre de même que ceux du secrétaire et directeur général. Les lieux et modes de réunion sont indiqués au tableau qui suit.

No	Date	Lieu
122 ^e	17 avril, 2012	Conférence téléphonique
123 ^e	15 mai, 2012	Conférence téléphonique
124 ^e	6 juin, 2012	Montréal, siège social
125 ^e	6 juillet, 2012	Téléconférence (extraordinaire)
126 ^e	7 août, 2012	Montréal, siège social
127 ^e	11 septembre, 2012	Conférence téléphonique
128 ^e	5 octobre, 2012	Val d'Or, Hôtel Forestel
129 ^e	16 octobre, 2012	Téléconférence (extraordinaire)
130 ^e	6 novembre, 2012	Conférence téléphonique
131 ^e	7 décembre, 2013	Conférence téléphonique
132 ^e	15 janvier, 2013	Montréal, siège social
133 ^e	19 février, 2013	Conférence téléphonique
134 ^e	19 mars, 2013	Montréal, siège social
135 ^e	27 mars, 2013	Téléconférence (extraordinaire)

DÉCISIONS

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le Conseil a pris en délibération de nombreuses questions et a décidé d'orientations ou d'actions par des résolutions ou des instructions au directeur général.

Principaux dossiers

Depuis la création de l'Ordre, les principaux dossiers qui retiennent l'attention du Conseil d'administration demeurent les changements à la *Loi sur les géologues* et la réglementation. Depuis 2008, l'Ordre consacre des efforts importants aux questions concernant les qualifications requises pour exercer la profession.

LOI SUR LES GÉOLOGUES

En continuation du travail entrepris en 2009, le Conseil a continué sa collaboration avec les autres ordres du secteur des sciences appliquées et avec l'Office des professions en vue de la modification de plusieurs lois professionnelles dont la *Loi sur les géologues*. Les efforts ainsi consentis ont abouti à la préparation d'un projet de loi en vue de modifier plusieurs lois professionnelles qui a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en mai 2012. Ce projet de loi est mort au feuillet avec les élections de septembre 2012.

Par la suite, le ministre de la justice a déposé un nouveau projet de loi 49 qui a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale en juin 2013. Ce dossier complexe est encore d'actualité durant l'exercice 2013-2014.

RÈGLEMENTATION

Le Conseil d'administration a poursuivi la préparation de nouveaux règlements et la modification de règlements existants. D'importants projets ont pu progresser durant l'exercice.

Plusieurs règlements ont ainsi été adoptés durant l'exercice, soit :

- Le *Règlement sur le fonds d'indemnisation*;
- Le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis*;
- Le *Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux et sur la cessation d'exercice* (modernisation du règlement);
- Le *Règlement sur l'exercice en société de la profession de géologue*.

Le Conseil a poursuivi l'étude du projet de règlement sur les conditions de délivrance de permis. Ce règlement, en discussion avec l'Office des professions depuis 2004, permettra de compléter, dans un cadre légal lié au Code des professions, les normes d'admission et de préciser l'encadrement des diplômés durant leur période d'apprentissage suite aux études.

Ainsi, après douze (12) ans d'existence, l'Ordre des géologues voit venir le jour où s'achève la création de son corps réglementaire. Les efforts consentis ces dernières années par l'Office des professions afin d'accélérer l'adoption de règlements a donc porté fruit.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

L'Ordre accueille des personnes formées à l'étranger depuis toujours. La profession est caractérisée par l'évolution rapide de la pratique et des compétences requises qui en découlent. Il en résulte donc un défi au niveau de l'évaluation des qualifications professionnelles ou des compétences des demandeurs de permis. Avec l'appui du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles, le Conseil d'administration a entrepris diverses actions pour assurer que l'Ordre soit en mesure d'évaluer, accueillir et encadrer adéquatement toute personne qualifiée demandant un permis.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Durant l'exercice, en excluant les résolutions de procédure de réunion, le Conseil d'administration a adopté quarante-cinq résolutions dont treize concernant la délivrance de permis et les radiations et une concernant la révision d'une évaluation d'équivalence. Les principales décisions par résolution du Conseil d'administration sont présentées ci-dessous (*numéro de résolution entre parenthèses*).

ADMISSIONS, RADIATIONS ET AUTORISATIONS

À chacune des réunions du Conseil d'administration, les administrateurs adoptent la liste des admissions et radiations consignées au procès-verbal.

Le Conseil a autorisé le président à délivrer une autorisation d'exercice limité aux stagiaires jusqu'à l'entrée en vigueur du futur règlement sur les conditions de délivrance de permis (124.4.1).

RÈGLEMENTATION

Le Conseil d'administration a évalué ou décidé de projets de règlements concernant :

- Un projet de *Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux et sur la cessation d'exercice* a été adopté après consultation des membres (124.7.2).
- Un projet de *Règlement sur l'exercice en société de la profession de géologue* a été adopté suite à la consultation des membres (126.7.2, 127.7.2, 129.2).

Le Conseil a aussi reçu l'évaluation du nouveau programme de formation de l'UQAM en vue de son ajout à la liste des diplômes reconnus par règlement du gouvernement. Le Conseil a résolu une approbation conditionnelle du programme en évaluation (135.1).

COTISATIONS ET DROITS

La grille des cotisations et contributions pour l'inscription annuelle des membres pour l'exercice 2013-14 a été adoptée en principe pour approbation des membres réunis en assemblée (128.4.3). Les recommandations du Conseil ont par la suite été entérinées par l'assemblée des membres. Les contributions pour l'assurance et le CCGP ont été maintenus (132.4.3).

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Dans le cadre de l'étude du projet de bill omnibus visant plusieurs professions incluant la modification de la Loi sur les géologues, le Conseil a donné son appui à la proposition de l'Ordre des agronomes en vue de la modification de la Loi sur les agronomes. (125.2.1)

Des précisions ont été apportées aux règles du traitement des demandes de permis (126.7.4).

Le Conseil a adopté les formulaires et la procédure pour la gestion des comptes en fidéicommissés des membres ainsi que le compte du fonds d'indemnisation en application des règlements en question. (125.5.1, 134.4.2a, 134.4.2b).

RAPPORTS, GUIDES ET DIRECTIVES

Le Conseil a reçu et adopté le *Référentiel des compétences initiales des géologues* (124.10.3). Ce document s'inscrit dans les efforts importants consentis afin de mettre à jour les outils d'évaluation et de validation des qualifications des candidats au permis de géologue.

Le Rapport annuel de l'Ordre a été adopté par le Conseil d'administration (128.4.5).

Le Conseil a résolu de publier le « Guide de planification et documentation d'activités de formation continue » à l'intention des membres (134.10).

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil a adopté le programme de surveillance pour l'exercice en cours (126.4.6).

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Le Conseil d'administration a adopté deux résolutions en vue de poursuites pénales pour usurpation du titre de géologue ou exercice illégal de la profession (122.5, 125.3).

AFFAIRES DE L'ORDRE

GESTION DES AFFAIRES COURANTES

Le rapport d'audit pour l'exercice précédent a été accepté par le Conseil d'administration (126.4.0). Le budget de l'exercice 2013-14 a été adopté (134.4.3). Le Conseil a aussi décidé de ne plus produire de carte de membre sur imprimé (132.8.8).

NOMINATIONS

Durant l'exercice, diverses nominations ont été effectuées :

Comité des examinateurs

Marc Boivin, géo. (126.10.1)

Louis Caron, géo. (126.10.1)

FONDATION

Le Conseil a fixé par résolution les objectifs et la structure proposés pour une fondation de l'Ordre des géologues et décidé de poursuivre le travail devant aboutir à la création d'une telle fondation. (130.4.3, 134.4.4)

RELATIONS AU CCGP

Le Conseil a réévalué l'appartenance de l'Ordre au Conseil canadien des géoscientifiques professionnels et a sollicité l'avis des membres à ce sujet. Il en est résulté une décision de maintien provisoire de l'appartenance au CCGP (126.9.3, 129.3).

SERVICES AUX MEMBRES

Le Conseil a évalué la situation des membres et les obligations découlant de la loi sur l'assurance maladie et décidé d'améliorer l'offre de services faite aux membres par le biais des services offerts aux associations membres du CCGP (ces services n'étant pas négociés par l'Ordre). Un mandat a été confié à un courtier et un programme a été mis en place par la suite (131.10.3).

INTERVENTIONS PUBLIQUES

En février 2013, suite à la recommandation au Conseil par M. Martin Poulin, géo., l'Ordre a transmis aux membres une mise en garde concernant leurs responsabilités professionnelles suite à la publication d'une instruction du MDDEFP pouvant entraîner un relâchement de vigilance chez les professionnels impliqués sur les dossiers de terrains contaminés (133.10.5).

En rappel, les mémoires et communiqués de l'Ordre sont publiés et demeurent disponibles sur le portail Internet de l'Ordre à www.ogq.qc.ca.

HONNEURS

L'Ordre remet des prix honorifiques pour souligner les contributions exceptionnelles de géologues à leur profession ou à la société. En 2013, le Conseil a attribué le *Prix du Mérite géoscientifique en géologie des ressources* à *Jean-François Ouellette, géo.* (130.10.3).

Le prix a été remis le 7 décembre 2013 lors d'une cérémonie à l'honneur du récipiendaire de prix et des nouveaux membres.

BOURSES

L'Ordre remet des bourses de 1000 \$ aux étudiants du premier cycle désignés par les départements de géologie à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill. Ces bourses sont en partie financées par les généreux dons des entreprises minières *Mines Agnico-Eagle*, *Mines d'Or Virginia*, et *Corporation minière Osisko*.

COMMANDITES

L'Ordre appuie des manifestations et des événements intéressant les géologues et futurs géologues. Au cours de l'exercice, l'Ordre a offert des contributions modestes (200 à 500 \$) à l'organisation de divers événements visant une clientèle étudiante.

ACTIVITÉS DES DIVERS COMITÉS ET INSTANCES DE L'ORDRE

BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du Syndic, composé du Syndic Me Neville-Warren Cloutier, géo., et des Syndic-adjoints MM. André D'Aragon, géo., et Bryan S. Osborne, géo., traite les demandes d'enquête ou de conciliation concernant des géologues.

Ainsi, durant l'exercice 2012-2013, le Bureau du Syndic a traité 11 dossiers tels que répertoriés aux tableaux ci-dessous.

Activités du bureau du syndic

▪ Enquête en cours au début de la période:	3
▪ Conciliations de compte en cours au début de la période:	0
▪ Dossiers ouverts durant la période:	8
Total :	11

Évolution des dossiers

▪ Décisions rendues sur enquêtes :	7
▪ Plainte disciplinaire déposée :	0
▪ Enquêtes en cours à la fin de la période:	4
▪ Conciliations complétées durant la période:	0
▪ Conciliation en cours à la fin de la période:	0
Total:	11

Nature des interventions du syndic

▪ Demandes de tenue d'enquêtes du public :	5
▪ Demandes de tenue d'enquêtes d'un membre :	3
▪ Demandes de tenue d'enquêtes de l'Ordre :	0
▪ Demandes de tenue de conciliation de comptes :	0

Note du Syndic

Le public semble mieux informé de l'existence et du rôle de l'Ordre dans la protection du public. Bien que le nombre de dossiers soit inchangé, nous constatons que les dossiers s'avèrent plus complexes qu'auparavant. Ainsi, en matière de demande d'enquête (un dossier peut traiter de divers aspects), nous avons examiné des comportements professionnels (08), des conflits d'intérêts (1), des demandes portant sur l'exercice en aménagement et l'environnement (2) et en exploration-ressource (1). La durée de traitement des dossiers varie de 1 mois à 7 mois avec une moyenne de 2 à 3 mois. De plus, il est intéressant de constater que certains professionnels agissent également comme administrateur de compagnie(s). Pour le public en général et parfois chez certains géologues, une distinction nette entre ces deux types de responsabilités différentes n'est pas toujours évidente. Le spectre du conflit d'intérêt demeure toujours présent, non seulement dans le cas où un(e) géologue est à la fois administrateur et professionnel œuvrant pour un même employeur mais également, lorsqu'une personne agit comme consultant(e) pour sa propre compagnie. Une grande vigilance face à l'éthique s'impose dans la gestion des affaires.

Enfin, dans l'éventualité de changements importants tant dans la *Loi sur les géologues* que des modifications imminentes à venir au *Code des professions* dans le cadre de sa quarantième année d'existence, le Bureau du Syndic s'estime en bonne posture pour relever les défis actuels et ceux de demain.

Me Neville-Warren Cloutier, Géo, Syndic

<p>SURVEILLANCE DE L'EXERCICE ILLÉGAL</p>	<p>Outre ces activités liées au rôle d'enquête et conciliation définies dans le Code des professions, le Syndic contribue un encadrement aux enquêtes sur l'exercice illégal ou l'usurpation de titre. Une poursuite pénale en attente de décision depuis septembre 2010 a reçu une décision en mars qui a fait l'objet d'un appel. Le tableau ci-dessous résume ces activités.</p> <p>Au dernier trimestre, le secrétariat de l'Ordre a pris en charge les activités de surveillance en laissant la gestion des poursuites au Syndic.</p> <p>Contrôle de l'exercice illégal et usurpation de titre 2012-2013</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossiers concernant l'exercice illégal: 16 ▪ Dossiers concernant l'usurpation de titre: 0 ▪ Poursuites pénales intentées durant l'exercice 1 ▪ Sanctions pénales 1 (en appel)
<p>COMITÉ DE RÉVISION</p>	<p>Membres Myles A. Carter, géo. responsable du comité Roch Poulin, géo. Anne Pouliot, administratrice nommée, Claude M. David, géo. Arthur Duquette, géo. Christian Lefebvre, géo.</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice, le comité n'a reçu ou traité aucune demande de révision de décision du Syndic.</p>
<p>CONSEIL DE DISCIPLINE</p>	<p>Membres M^e Jean-Guy Légaré, président André Bériault, géo. Rock M. Poulin, géo. Michel Crevier, géo. Christian Derosier, géo. Raynald Jean, géo. Raymond Legault, géo.</p> <p>Activités du conseil durant l'exercice : Plaintes reçues: une. Audiences du conseil : deux. Décisions rendues: une.</p> <p>Sanctions Une radiation temporaire d'une durée de sept ans avec le paiement d'une amende minimale ont été imposés à M. Bernard Boily de Blainville qui a donc été radié du Tableau.</p>
<p>CONSEIL D'ARBITRAGE</p>	<p>Membres Michel Maeyens, géo Michel Bardoux, géo</p> <p>Activités du conseil Au cours de l'exercice, le conseil d'arbitrage n'a reçu ou traité aucune demande d'arbitrage et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.</p>

<p>COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE</p>	<p>Membres Marc Antoine Audet, géo. Alain Blanchette, géo. Marc Boivin, géo. Eric Chartier, géo. Philippe Cloutier, géo. Serge Hébert, géo. Secrétaire du comité</p> <p>Surveillance générale Durant l'exercice 2012-2013, dans le cadre du programme de surveillance générale, 36 membres ont été ciblés pour inspection et un inspecteur a effectué 31 visites d'inspection. La visite des membres ciblés qui n'ont pas été inspectés a été soit reportée, soit annulée par suite d'un changement de statut du membre. Les visites d'inspection continuent à viser principalement les géologues en pratique privée et ceux qui œuvrent au sein d'entreprises junior d'exploration minière.</p> <p>Enquêtes particulières Aucune enquête particulière n'a eu lieu durant l'exercice.</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni trois (3) fois pour traiter des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de surveillance : élaboration d'un projet de programme d'inspection incluant les critères de sélection des membres à inspecter. • Suivi des inspections : révision des rapports et dossiers d'inspection, décision sur les suites à donner dans chaque dossier individuel.
<p>COMITÉ DES NORMES D'ADMISSION</p>	<p>Membres Gilbert Prichonnet, géo. (UQAM) - Responsable Marc Constantin, géo. (U. Laval) Pierre Cousineau, géo. (UQAC) Jeanne Paquette (McGill) Alain Liard, géo., secrétaire de l'Ordre</p> <p>Mandat Le comité a pour mission de proposer au Conseil d'administration des normes de qualification en vue de la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel en géologie. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement offrant un programme de géologie menant au permis ainsi que de praticiens en exercice.</p> <p>Activités du Comité Le comité s'est réuni à cinq reprises durant l'exercice afin de traiter des sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation d'un nouveau programme de formation de l'UQAM en vue de son addition à la liste des diplômes reconnus : le comité a transmis au Conseil d'administration une recommandation d'acceptation conditionnelle du programme. • Contribution au projet compétences : le comité a contribué à définir les compétences attendues suite à la formation universitaire (par rapport aux compétences attendues d'un géologue à la délivrance du permis après un minimum de trois années d'expérience).

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Membres

Marc Boivin, géo.
Bernard Boucher, géo.
Marie-France Bugnon, géo.
Louis Caron, géo.
Normand Goulet, géo.
Bernard Long, géo.
Martin Stapinsky, géo.
Daniel Tousignant, géo.

Mandat

Ce comité est responsable de l'évaluation des qualifications des candidats au permis de géologue. Il recommande la délivrance des permis au Conseil d'administration sur la base de son évaluation. Depuis juillet 2012, il évalue l'équivalence des diplômes ou de la formation des demandeurs de permis en application du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des géologues du Québec*.

Activités du comité

Durant l'exercice, le comité a tenu douze (12) réunions qui ont permis d'étudier 133 dossiers divers incluant 76 études d'équivalences. En outre, le comité a collaboré à l'amélioration des procédures de traitement des demandes de permis ou d'équivalence en relation avec le nouveau règlement.

Le comité étudie les dossiers des postulants pour vérifier la formation et l'expérience en fonction des critères d'admission (incluant une expérience en contexte canadien). Le comité est donc appelé à évaluer deux éléments : la formation et l'expérience. Dans le cas des titulaires d'un diplôme reconnu, la formation n'a pas à être évaluée. Les personnes sans l'expérience requise postulent un statut de stagiaire. Ceux qui ont été reçus comme stagiaires n'ont pas à refaire la démonstration de leur formation et ne déposent qu'un dossier d'expérience.

Un permis de géologue est recommandé pour le candidat qui détient la formation et l'expérience requises. Lorsque l'expérience est insuffisante, un statut de stagiaire est recommandé de même lorsqu'une déficience limitée de formation est observée, il s'agit alors d'une reconnaissance partielle de la formation avec prescription de remèdes. Une évaluation d'équivalence est requise pour toute personne non-titulaire d'un diplôme reconnu, qu'elle ait été formée au Québec, ailleurs au Canada, ou dans un autre pays. Enfin, comme le statut de stagiaire est temporaire, la personne à qui un statut de stagiaire est conféré déposera normalement une seconde demande pour obtenir le permis de géologue. Ainsi, au cours de l'exercice, 90 personnes ont été invitées à compléter les démarches devant leur permettre de satisfaire aux autres conditions pour la délivrance d'un permis.

COMITÉ D'AUDIT

Membres

Jean Demers
Claude Gauvin

Mandat

Ce comité du conseil d'administration aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des processus de l'information financière, notamment les systèmes de contrôle interne, les processus d'audit ainsi que les procédés appliqués. Le comité assure aussi le suivi des recommandations faites par les auditeurs.

Activités du comité

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité d'audit s'est réuni à trois re-

	<p>prises. Lors de ces réunions, le comité a fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du plan d'audit, les échéanciers et analyse des risques • Examen des états financiers, du travail effectué par l'auditeur, corrections apportées et recommandations d'approbation des états financiers par le conseil d'administration • Examen des prévisions budgétaires de 2013-2014 et recommandations d'approuver le budget 2013-2014 après corrections • Évaluation de la performance de la direction de l'ordre <p>Le président de l'Ordre participe au travail du comité au besoin.</p>
FONDS D'INDEMNISATION	<p>Un fonds a été créé durant l'exercice en réservant 100 000 \$ des avoirs propres de l'Ordre afin de satisfaire aux obligations du <i>Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des géologues du Québec</i>. Aucune demande d'indemnisation n'a été reçue.</p>
ASSURANCES RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	<p>Un contrat d'assurances responsabilité professionnelle dite secondaire est souscrit par l'Ordre auprès d'un assureur par le biais du Conseil canadien des ingénieurs. Les membres de l'Ordre sont tous couverts par ce contrat et ils doivent acquitter une prime modeste lors de l'inscription. Les membres en pratique privée doivent de plus souscrire un contrat d'assurances responsabilité pour leur pratique.</p> <p>Depuis 2011, en application de l'article 62.2 du <i>Code des professions</i>, les membres sont tenus de déclarer toute réclamation les concernant lors de l'inscription annuelle. Ainsi, lors de l'inscription annuelle se terminant le 31 mars 2013, deux membres ont déclaré faire l'objet d'une réclamation ou d'un avis de réclamation entraînant une implication de leur assureur. L'Ordre fait le suivi de ces dossiers.</p>
FORMATION CONTINUE	<p>Mise en situation En application des orientations stratégiques décidées par le Conseil d'administration, l'Ordre organise et dispense des activités de formation continue. L'organisation générale de ces activités relève du personnel du secrétariat, soit Mme Suzanne Leclair, géo. et Alain Liard, géo.</p> <p>En fonction du type d'activité organisée et des sujets traités, divers membres peuvent se joindre à l'équipe d'organisation. Les activités organisées par l'Ordre durant l'exercice sont :</p> <p>Cours offerts <i>Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers</i> Lieux et dates : Montréal, 8 mai 2012 Val d'Or, 5 octobre 2012 Formateur : Luc Arsenault, géo. Inscriptions : 82</p> <p>Estimation des ressources Lieux et dates : Québec, 22 et 23 novembre 2012 Rouyn Noranda, 8 décembre 2012 Formateur : Elzéar Belzile, ing. Inscriptions : 89</p> <p>Colloque : Matériaux de construction, situation de la ressource au Québec et tendances Lieu et date : Boucherville, 31 mai 2012 Organisateur : Marc Deschênes, géo. Inscriptions : 76</p>

COMITÉS AD HOC ET

Contexte

L'Ordre crée des comités ad hoc pour des besoins spécifiques. Les effectifs en sont recrutés parmi les membres de l'Ordre en fonction de leur expertise et de leur disponibilité. Un comité ad hoc peut être créé suite à une résolution du Conseil d'administration ou suite à une initiative du directeur général. Le mandat du comité est établi lors de sa création et un comité ad hoc cesse d'exister dès que sa tâche est terminée.

Comité d'évaluation du programme de géologie UQAM

Mandat

Le comité a été constitué en 2010 pour appuyer le Comité des normes d'admission dans l'évaluation du nouveau programme de géologie offert par UQAM. Le mandat de ce comité est d'évaluer en détail les contenus du nouveau programme en relation avec les normes établies par l'Ordre et de faire des recommandations au Comité des normes d'admission.

Membres

Denis W. Roy, géo.
Martin Stapinsky, géo.
Yushei Lei, géo.
Alain Berclaz, géo.
Alain Liard, géo.

Activités

Durant l'exercice, le comité a terminé l'évaluation du programme entreprise en 2010 et a produit un rapport (ÉVALUATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ATMOSPHÈRE (CONCENTRATION GÉOLOGIE) DE L'UQAM) qui a été transmis au Comité des normes d'admission en février 2013. Ce rapport complète le mandat du comité.

Comité pour l'examen professionnel

Mandat

Le comité a été formé en juin 2012 par le directeur général afin d'actualiser la documentation offerte aux membres pour la préparation à l'examen professionnel. Cet examen est un préalable à la délivrance du permis de géologue et vise à vérifier les connaissances légales et déontologiques. Ce mandat découle de la décision du Conseil d'administration de mettre en place un examen professionnel pour les candidats au permis de l'Ordre. Cet examen visait à remplacer l'examen administré par APEGA pour le compte de neuf associations canadiennes.

Membres

Luc Arsenault, géo.
Didier Barré, géo.
André Bériault, géo.
Louis Bernier, géo.
Michel Boily, géo.
Diane Bouchard, géo.
Daniel Brisebois, géo.
Louis Caron, géo.
Marie-Josée Lamothe, géo.
Stephan Séjourné, géo.
Personnel du secrétariat
Suzanne Leclair, géo.
Xuan-Lan Vu, géo.
Alain Liard, géo.

Activités

Durant l'exercice, le comité a contribué à réviser les *Notes préparatoires à l'examen professionnel* dont une nouvelle version a pu être publiée et offerte aux candidats au permis de géologue dès octobre 2012. Le comité a complété son mandat à ce moment.

En rappel, l'Ordre utilisait depuis 2007 l'examen offert par APEGGA tout en fournissant sa propre documentation préparatoire aux candidats; l'Ordre a cessé d'utiliser l'examen APEGGA en juillet 2012 et a commencé à utiliser son propre examen en octobre 2012.

DOSSIERS PARTICULIERS

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Mise en contexte

La mobilité professionnelle se décline de plusieurs façons avec des composantes et défis différents, soit :

- les personnes qui changent de lieu de résidence et viennent s'établir dans un nouveau milieu ou la *mobilité des personnes*: les situations visées concernent l'immigration de personnes venant s'établir au Canada pour diverses raisons ainsi que les déménagements de personnes d'autres provinces pour des raisons personnelles ou d'affaires.
- l'offre de services professionnels dans une juridiction différente ou la *liberté de commerce*: dans la conduite normale des affaires (un géologue professionnel peut facilement intervenir dans plusieurs juridictions au cours d'une année), diverses entreprises domiciliées hors Québec offrent des services en géologie sur le territoire du Québec à des clients domiciliés ou non au Québec.
- l'exercice professionnel temporaire dans une autre juridiction pour le compte d'un employeur ou *l'exercice inter juridiction* : ce sont soit des géologues appelés par leur employeur à intervenir sur un projet au Québec, soit des géologues appelés à donner des avis sur des projets au Québec.

Mobilité des personnes : La mobilité des personnes, hors du commerce des services, implique de délivrer un permis professionnel suite à une évaluation des compétences ou suite à la reconnaissance d'un permis existant. Deux règlements permettent de traiter ces divers dossiers, soit le règlement sur l'équivalence de la formation et le règlement sur les permis donnant accès au permis de géologue (règlement adopté en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur au Canada).

La diversité des candidatures rend cependant difficile l'évaluation de l'équivalence des formations de façon consistante, de plus, l'Ordre a pour mission d'assurer une certaine compétence des nouveaux membres et non de valider des cursus de formation. Pour améliorer les outils disponibles pour l'évaluation des compétences, l'Ordre a donc entrepris le « Projet compétences » qui est décrit dans la section qui suit.

En parallèle, l'Ordre collabore avec les autorités gouvernementales en vue d'établir un accord de reconnaissance avec des institutions françaises dans le cadre de l'entente France-Québec. Les démarches en ce sens progressent lentement. Ainsi, malgré une similitude indéniable dans l'exercice de la profession au Québec et en France, l'exercice de la géologie n'est pas encadré par une loi professionnelle en France et l'Ordre n'y a donc pas d'équivalent. Néanmoins, les balises d'une entente possible ont été esquissées avec le Ministère français de l'éducation supérieure et de la recherche. Une telle entente pourrait avoir pour conséquence la reconnaissance de certains diplômes français. Les réformes récentes de l'enseignement supérieur en France compliquent cependant l'exercice en raison de la multiplication des cheminements de formation.

Liberté de commerce : Le Code des professions et les règlements en vigueur permettent à l'Ordre des géologues de délivrer des permis temporaires ou des autorisations spéciales aux personnes éligibles dans ces situations. Plusieurs de ces entreprises se plient volontiers aux exigences de la loi, néanmoins, l'Ordre doit régulièrement intervenir dans des situations où les entreprises ou les personnes sont en situation illégale. Il faut reconnaître que la légèreté des sanctions possibles sous le Code des professions n'est aucunement un incitatif à la conformité pour les récalcitrants.

Exercice inter juridiction : Les outils du Code (voir paragraphe précédent) permettent d'accommoder les situations de pratique à court terme ou de production d'avis. En général, les géologues d'autres juridictions se conforment aux obligations de s'inscrire avec quelques exceptions qui mènent à des actions de répression de l'exercice illégal. Néanmoins, on questionne la pertinence des outils d'encadrement professionnel dans ces situations qui se répètent assez fréquemment au travers du Canada. L'Ordre des géologues perçoit une grande difficulté d'appliquer le règlement sur l'inspection ou celui sur la tenue des dossiers à un non-résident du Québec. Des discussions sont donc en cours au sein des associations professionnelles de géologues afin d'explorer d'autres mécanismes de contrôle appropriés.

PROJET COMPÉTENCES

Mise en situation

En 2008, le Conseil d'administration a engagé l'Ordre dans un exercice devant mener à la révision et la mise à jour et la confirmation du processus d'évaluation des qualifications des candidats au permis de géologue. En 2010, le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec a accordé une subvention en vue de développer de nouveaux outils pour l'évaluation des qualifications des personnes formées hors du pays. Avec cette subvention, le *Projet compétences* a démarré.

Travail effectué

Les premières étapes du projet ont requis la participation de géologues (et quelques ingénieurs) de tous les secteurs d'activité et spécialités, de multiples origines et de diverses localités. Le résultat de ce travail intense a été matérialisé par un document intitulé *Référentiel des compétences initiales des géologues du Québec* qui a été entériné par le Conseil d'administration en juin 2012. Les noms des contributeurs apparaissent dans la liste qui suit.

Ce référentiel est une première mondiale pour la profession. Le travail sur le référentiel a par la suite été élargi par une enquête auprès de plus de 150 géologues employeurs ou immigrés afin de préciser les différences observées dans les qualifications des personnes formées hors du pays par rapport aux diplômés des programmes reconnus.

La deuxième étape du projet a alors été entreprise, c'est-à-dire, la conception d'outils d'évaluation adaptés avec des guides pour les demandeurs de permis. Cette partie du projet a requis des contributions des membres du Comité des normes d'admission ainsi que de plusieurs géologues pour contribuer leur expertise. Le produit de cette étape du projet sera disponible durant l'exercice 2013-2014.

Contributeurs

Michel Allard, ing.	Circé Malo Lalande, ing.
Louis Bernier, géo.	Claude Marcotte, géo.
Alain Blanchette, géo.	Vincent Mlakar, géo.
Marc Boivin, géo.	Ehouman N'Dah, géo.
Jean-Denis Bouchard, géo.	Bryan Osborne, géo.
Bernard Boucher, géo.	Réjean Paul, ing.
Nasreddine Bournas, géo.	Martin Poulin, géo.
Alain Carrier, géo.	Rock Poulin, géo.
Myles Carter, géo.	Colette Rainville, géo.
Jean-Yves Chatellier, géo.	Jasmin Raymond, géo.
Aline Côté, géo.	Michel Rheault, géo.
Pierre Cousineau, géo. ing.	François A. Richard, géo.
Isabelle D'Amours, ing.	Patrice Roy, géo.
André D'Aragon, géo. urb.	Camille St-Hilaire, géo.
Jean Descarreaux, géo.	Christine St-Laurent, géo.
Dyane Duquette, géo.	Aboubacar Tabouré, géo.
Gilbert Falardeau, géo.	Georges Touma, géo.
Pierre André Garneau, géo.	Daniel Tousignant, géo.
Normand Goulet, géo.	Personnel de l'Ordre
Olivier Grondin, géo.	Alain Liard, géo.
Raynald Jean, géo.	Lan Vu, géo.
Jean Lafleur, géo.	Suzanne Leclair, géo.
Marie-Josée Lamothe, géo.	Consultants
Paul Laroche, géo. ing.	Diane Barette
Yueshi Lei, géo.	Pierre Beaudry

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PERMIS

Le Conseil d'administration de l'Ordre des géologues délivre au candidat qualifié un permis de géologue en vue de l'exercice professionnel. Une autorisation d'exercice sous supervision est conférée au candidat qui satisfait aux exigences de formation sans satisfaire aux autres exigences du permis (il a le titre de géologue stagiaire).

Les stagiaires ne sont pas des géologues au sens de la loi, mais, en accord avec les ordres professionnels de géologues au Canada, l'Ordre juge important d'assurer l'encadrement professionnel des diplômés alors qu'ils acquièrent l'expérience nécessaire à l'exercice autonome de la profession.

Les personnes autrement admissibles au permis de géologue qui ne démontrent pas la maîtrise du français sont éligibles à un permis temporaire renouvelable avec l'accord de l'Office québécois de la langue française.

INSCRIPTIONS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

L'Ordre compte cinq classes de membres à son répertoire:

1. les géologues, actifs, inscrits au Tableau (inclut les titulaires de permis temporaires ou restrictifs inscrits).
2. les géologues stagiaires, actifs, inscrits au Répertoire avec droit d'exercice limité sous supervision.
3. les géologues inactifs, inscrits au Tableau mais qui n'exercent pas pour diverses raisons (chômage, congé parental, etc.)
4. les géologues retraités, inscrits au Tableau mais qui n'exercent plus tout en gardant contact avec la profession.
5. les membres honoraires, soit des géologues retraités honorés par l'Ordre et dont l'inscription est prise en charge par l'Ordre.

Les tableaux suivants résument l'évolution du nombre des membres et d'autorisations spéciales de même que le nombre de permis délivrés et de radiations au cours de l'exercice 2012-2013.

INSCRIPTIONS

Statut	Géologue	Géologue inactif	Géologue retraité		Stagiaire
Début exercice	815	13	29		225
Décès	1	1			1
Radiations administratives	33	3	4		19
Radiations disciplinaires		1			
Fin exercice	868	9	32		243

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Description	Géologue	Temporaire	Restrictif temporaire
Permis délivrés	53	16	3

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Autorisations délivrées : 46

Autorisations renouvelées : 10

COTISATIONS DES MEMBRES

Statut	Montant ^a
Géologue	489 \$
Géologue membre OIQ	310 \$
Géologue temporaire APGO	248 \$
Géologue retraité	119 \$
Géologue inactif	186 \$
Stagiaire	263 à 474 \$

Notes :

1. Outre la cotisation à l'Ordre, les géologues doivent acquitter :
 - La contribution à l'Office des professions établie chaque année par décret (20 à 25 \$),
 - La contribution au programme d'assurances professionnelles obligatoire (12 \$),
 - La cotisation au Conseil Canadien des Géoscientifiques Professionnels (27 \$),
 - Les taxes.
2. Les membres en pratique privée ont aussi à souscrire une police d'assurance responsabilité professionnelle et doivent fournir les détails de la police sur demande.
3. Les personnes qui s'inscrivent en cours d'exercice paient une cotisation ajustée proportionnellement au nombre de mois restant dans l'exercice.

EFFECTIFS AU SIÈGE SOCIAL

Au 31 mars 2013, l'Ordre compte trois employés permanents:

- M. Alain Liard, géo, directeur général et secrétaire
- M. Lan Vu, géo, chargé d'affaires professionnelles à l'inspection professionnelle et à la surveillance de l'exercice illégal (temps partiel)
- Mme Suzanne Leclair, géo, chargée d'affaires professionnelles aux admissions, aux communications et à la formation continue.

Outre ses employés, l'Ordre a recours aux services d'un Syndic et deux syndics-adjoints sur une base d'honoraires et, depuis le 1^{er} mai 2008, le soutien administratif au secrétariat de l'Ordre est fourni par Gestion PGA en impartition.

^a Montants arrondis au dollar.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2013

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2013

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 et 2
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 à 11
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	12
BILAN D'OUVERTURE	13





FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M.FISC.

2260 est Boul. de la Concorde, Laval (Québec) H7E 2A7
Tél.: (514) 383-2424 Téléc.: (450) 668-1808

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de
l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

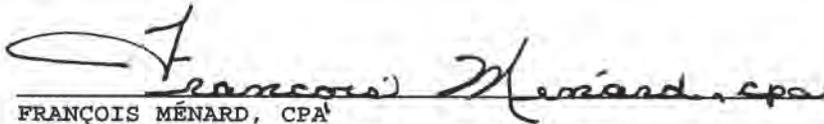
J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des géologues du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'Ordre a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que sur les informations connexes. Je n'ai pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.



FRANÇOIS MÉNARD, CPA

Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Laval, le 1^{er} octobre 2013

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
PRODUITS		
Cotisations annuelles	481 763 \$	434 224 \$
Régime collectif d'assurance responsabilité	14 213	10 573
Cotisations - CCGP	30 672	26 535
Admission et examen	88 599	78 496
Amendes	2 600	---
Formation continue	76 245	5 740
Revenus de placements	8 030	4 474
Ventes de documents et sceaux	4 020	3 220
Subventions	11 219	88 789
Autres revenus	<u>9 147</u>	<u>21 092</u>
	<u>726 508</u>	<u>673 143</u>
CHARGES		
Administration et autres activités (Annexe 1)	230 387	223 611
Assurances responsabilité	6 900	6 567
Conseil de discipline	30 033	42 347
Formation continue	57 132	10 402
Bureau du syndic	65 527	90 086
Inspection professionnelle	28 204	22 243
Admission et autorisations	120 259	98 733
Comité des normes d'admission	12 615	12
Surveillance de l'exercice illégal	51 817	36 841
Communications et événements	31 506	24 101
Contributions		
Bourses et activités étudiantes	5 720	5 220
CCGP	39 932	43 602
Conseil Interprofessionnel du Québec	6 869	6 342
Profil de compétences	<u>20 900</u>	<u>101 775</u>
	<u>707 801</u>	<u>711 882</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>18 707 \$</u>	<u>(38 739) \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	<u>NON AFFECTÉS</u>	<u>FONDS INDEMNISATION</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
SOLDE AU DÉBUT	252 515 \$	--- \$	252 515 \$	291 254 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	18 707	---	18 707	(38 739)
Affectation interne	<u>(100 000)</u>	<u>100 000</u>	<u>---</u>	<u>---</u>
SOLDE À LA FIN	<u>171 222 \$</u>	<u>100 000 \$</u>	<u>171 222 \$</u>	<u>252 515 \$</u>

BILAN

31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	855 241 \$	245 645 \$
Placements temporaires (note 4)	100 000	400 000
Débiteurs	9 054	8 875
Frais imputables au prochain exercice	<u>2 357</u>	<u>28 202</u>
	966 652	682 722
PLACEMENTS (note 4)	---	100 000
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>1 723</u>	<u>8 513</u>
	<u>968 375 \$</u>	<u>791 235 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	156 190 \$	155 015 \$
Revenus reportés	<u>490 963</u>	<u>333 705</u>
	<u>647 153</u>	<u>488 720</u>
SOLDES DE FONDS		
Surplus non affecté	171 222	252 515
Réserve pour frais légaux	50 000	50 000
Fonds d'indemnisation (note 7)	<u>100 000</u>	<u>---</u>
	<u>321 222</u>	<u>302 515</u>
	<u>968 375 \$</u>	<u>791 235 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	18 707 \$	(38 739) \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>6 790</u>	<u>17 274</u>
	<u>25 497</u>	<u>(21 465)</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(179)	3 643
Frais imputables au prochain exercice	25 845	373
Créditeurs	1 175	30 835
Revenus reportés	<u>157 258</u>	<u>(101 019)</u>
	<u>184 099</u>	<u>(66 168)</u>
	<u>209 596</u>	<u>(87 633)</u>
INVESTISSEMENT		
Variation de placements	300 000	(400 000)
Acquisition d'immobilisations	---	(1 257)
	<u>300 000</u>	<u>(401 257)</u>
VARIATION DES LIQUIDITÉS	509 596	(488 890)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	<u>345 645</u>	<u>834 535</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 6)	<u>855 241 \$</u>	<u>345 645 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des géologues du Québec est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'ordre est d'assurer la protection du public. Elle est régie par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

Les états financiers de l'Ordre des géologues du Québec sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Matériel informatique	30 %

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Comptabilisation des produits**

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

3. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Ordre a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des charges sur les produits de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, ni sur l'actif net à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011.

4. PLACEMENTS	2013 <u>JVM</u>	2013 <u>COÛT</u>	2012 <u>COÛT</u>
Certificat de placements garantis taux de 2 %	100 000 \$	100 000 \$	500 000 \$
Placements échéant à court terme	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>	<u>400 000</u>
	<u>--- \$</u>	<u>--- \$</u>	<u>100 000 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS			2013 <u>Valeur comptable</u>	2012 <u>Valeur comptable</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>		
Mobilier de bureau	2 415 \$	1 245 \$	1 170 \$	1 653 \$
Logiciels	31 428	31 428	---	5 239
Matériel informatique	<u>3 827</u>	<u>3 274</u>	<u>553</u>	<u>1 621</u>
	<u>37 670 \$</u>	<u>35 947 \$</u>	<u>1 723 \$</u>	<u>8 513 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
6. LIQUIDITÉS		
Encaisse	855 241 \$	245 645 \$
Placements temporaires	<u>---</u>	<u>100 000</u>
	<u>855 241 \$</u>	<u>345 645 \$</u>

7. FONDS D'INDEMNISATION

Durant l'exercice, le règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des géologues du Québec est entré en vigueur.

L'Ordre a versé au fonds d'indemnisation la contribution minimale de 100 000 \$.

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de trois ans échéant le 31 mars 2015. Les versements annuels exigibles sont de 124 565 \$ majoré annuellement de l'indice du coût de la vie pour le Québec, avec un minimum de 2%. L'engagement total pour la durée restante du contrat s'élève à 249 130 \$.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des certificats de placement garanti.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
10. VENTILATION DES CHARGES		
Les coûts indirects sont ventilés comme suit :		
Admission et autorisation	105 300 \$	76 057 \$
Formation continue	26 686	5 848
Bureau du syndic	1 116	1 708
Conseil de discipline	6 394	3 983
Comité d'inspection professionnelle	25 983	20 754
Comité des normes d'admission	12 616	---
Surveillance de l'exercice illégale	30 956	30 161
Communications et événements	24 774	10 427
CCGP	<u>10 233</u>	<u>9 676</u>
	<u>244 058 \$</u>	<u>158 614 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION ET AUTRES ACTIVITÉS		
Salaires et charges sociales	59 061 \$	66 755 \$
Secrétariat	81 365	74 335
Assurances des biens	1 533	1 500
Déplacements et représentation	5 663	9 101
Frais de bureau	4 991	12 333
Honoraires professionnels	41 349	23 170
Intérêts et frais bancaires	23 879	13 546
Mauvaises créances	---	46
Postes et messageries	1 971	2 397
Taxes et permis	1 948	1 522
Télécommunications	1 838	1 632
Amortissement des immobilisations	<u>6 789</u>	<u>17 274</u>
	<u>230 387 \$</u>	<u>223 611 \$</u>

BILAN D'OUVERTURE

1^{er} AVRIL 2011

	<u>Bilan selon PCGR</u>	Variation actif net	<u>Bilan selon NCOSBL</u>
ACTIF			
COURT TERME			
Encaisse	464 306 \$	---	464 306 \$
Placements temporaires	370 229	---	370 229
Débiteurs	12 518	---	12 518
Frais imputables au prochain exercice	<u>28 575</u>	---	<u>28 575</u>
	875 628	---	875 628
IMMOBILISATIONS	<u>24 530</u>	---	<u>24 530</u>
	<u>900 158 \$</u>	<u>---</u>	<u>900 158 \$</u>
PASSIF			
COURT TERME			
Créditeurs	124 180 \$	---	124 180 \$
Revenus reportés	<u>434 724</u>	---	<u>434 724</u>
	558 904	---	558 904
AVOIR DES MEMBRES			
Surplus libres	291 254	---	291 254
Réserve pour frais légaux	<u>50 000</u>	---	<u>50 000</u>
	<u>341 254</u>	---	<u>341 254</u>
	<u>900 158 \$</u>	<u>---</u>	<u>900 158 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

